

SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MESSAGE DU PRÉSIDENT

ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA COMPAGNIE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS COMPTABLES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXPOSÉ DES MOTIFS

PROJET DE RÉSOLUTIONS

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 1999

PRÉSIDENT
ZADI KESSY MARCEL

ADMINISTRATEURS
AILLERET FRANÇOIS

BOUYGUES MARTIN

BOUYGUES OLIVIER

DELAPORTE PIERRE

DIARRA OUSMANE

FRANCONY MICHEL

PELISSOU MARCEL

PETERSCHMITT LOUIS

SENNEPIN JACQUES

TALBOT JEAN-FRANÇOIS

DIRECTION DE LA COMPAGNIE

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
ZADI KESSY MARCEL

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS
PELISSOU MARCEL

DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS
DALLY MAKAGNON

ETTY EKOLAN ALAIN

VEI GASTON

INSPECTEUR GÉNÉRAL
PAILLY CHRISTIAN

•
•
•
C
O
M
P
A
G
N
I
E

I
V
O
I
R
I
E
N
N
E

D
•
É
L
E
C
T
R
I
C
I
T
É

MESSAGE
DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Dans un environnement économique moins favorable, principalement en raison du cours des matières premières agricoles et du coût du baril de pétrole, l'année 1999 a vu se réduire l'accroissement des consommations d'électricité en Côte d'Ivoire. Avec un taux de 1,6 % (6,5 % l'an depuis 1997), cet accroissement modéré a permis d'alimenter toute la demande à l'exportation vers les pays voisins.

Si les consommations intérieures ont faiblement progressé principalement en raison de températures moins élevées qu'en 1998, le nombre de client a dépassé le cap de 700 000 grâce à un effort important des Pouvoirs Publics pour raccorder le plus de clients possibles à proximité des réseaux existants.

L'année a vu le couplage au réseau de deux nouvelles tranches de production par turbine à gaz à Azito, la mise en exploitation du gisement de gaz sec de Foxtrot qui sécurise la fourniture d'énergie primaire, une saison de pluies confortable qui a permis de bien remplir les barrages.

La qualité en général progresse régulièrement en délai d'intervention, en dépannage clientèle et en éclairage public, même si nous avons stagné un peu en réduction des temps de coupures suite à quelques sinistres et incidents sérieux.

Malgré cette croissance réduite, compensée, il est vrai, par une exportation très importante, les résultats de votre Compagnie se sont encore sensiblement améliorés en 1999.

Ces progrès sont le fruit d'un engagement permanent des collaborateurs de CIE dont je voudrais souligner l'esprit de responsabilité manifesté tout au long de l'exercice, et notamment à l'occasion des événements de la fin d'année 1999.

Il convient également de rappeler que la préparation du passage à l'An 2000, engagée de longue date par notre Compagnie, a permis d'éviter tout incident et toute perturbation dans le service d'électricité à l'entrée du nouveau millénaire.

Le secteur électrique vit actuellement un environnement économique moins favorable, en cette période de dollar et de prix de baril de pétrole élevés. Pour y faire face et contribuer à une bonne maîtrise du coût de la vie pour les consommateurs, vous pouvez compter sur l'engagement total de la CIE et de ses collaborateurs.

Votre soutien et votre confiance renouvelés seront soyez en sûrs, la meilleure façon de nous aider à construire un secteur électrique moderne, performant et équilibré en Côte d'Ivoire.

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
MARCEL ZADI KESSY

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE

MESDAMES, MESSIEURS,

NOUS VOUS AVONS CONVOQUÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, CONFORMÉMENT AUX STATUTS, AFIN DE VOUS FAIRE ENTENDRE LA LECTURE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AINSI QUE DES RAPPORTS DE VOS COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999 ET SUR LES OPÉRATIONS INTERVENUES AU COURS DE CETTE PÉRIODE.

NOUS VOUS DEMANDERONS, APRÈS AVOIR ENTENDU CES RAPPORTS, DE STATUER SUR LES COMPTES, ET DE VOUS PRONONCER SUR LES RÉOLUTIONS QUI VOUS SERONT SOUMISES.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE TOUS LES ACTIONNAIRES ONT EU LA FACULTÉ DE CONSULTER, AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, LES COMPTES PRÉSENTÉS SUR LES IMPRIMÉS CONFORMES AU PLAN COMPTABLE, ET QUI SONT ADRESSÉS À :

- ✓ LA DIRECTION DES IMPÔTS ;
- ✓ LA COMPTABILITÉ NATIONALE ;
- ✓ LA BANQUE DES DONNÉES FINANCIÈRES ;
- ✓ LA DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT.

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION SE TIENT ÉGALEMENT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS FOURNIR EN SÉANCE TOUS LES ÉCLAIRCISSEMENTS QUE VOUS POURRIEZ SOUHAITER.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

L'EFFONDREMENT DES COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES QUI INDUIT UNE BAISSÉ DU POUVOIR D'ACHAT DES PAYSANS AINSI QUE LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES NÉCESSITANT UN RALENTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS, LIMITENT LA CROISSANCE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT EN 1999, CE QUI SE TRADUIT INÉVITABLEMENT AU PREMIER ORDRE SUR LA CONSOMMATION D'ELECTRICITÉ.

•
•
•
C
O
M
P
A
G
N
I
E

I
V
O
I
R
I
E
N
N
E

D
E
L
E
C
T
R
I
C
I
T
É

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'IMPACT DES PRIX ÉLEVÉS DU BARIL DE PÉTROLE ET DU TAUX DU DOLLAR, RÉPERCUTÉ INTÉGRALEMENT SUR LES CONSOMMATEURS EN MILIEU D'ANNÉE, A UN EFFET MÉCANIQUE NÉGATIF SUR LE COÛT DES TRANSPORTS ET DES PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE, RÉDUISANT À NÉANT LES ACTIONS DE LIMITE DE L'INFLATION QUI DÉPASSE L'OBJECTIF INITIAL DE 3 %.

LA RÉGRESSION DES VENTES HTA DE 1 569 À 1 538 GWH S'EXPLIQUE AVANT TOUT PAR DES CONSOMMATIONS TRÈS ÉLEVÉES DUES À LA SURCHAUFFE CLIMATIQUE DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1998, MAIS AUSSI PAR UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE.

LE DÉVELOPPEMENT DES VENTES BTA À 1 338 GWH RESTE D'ABORD LA CONSÉQUENCE D'AUGMENTATION DES CONSOMMATIONS DES CLIENTS EXISTANTS, ASSOCIÉE À UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DU SECTEUR ÉLECTRIQUE DE SUBVENTIONNER LE RACCORDEMENT DE NOUVEAUX CLIENTS AU RYTHME DE 55 000 BRANCHEMENTS PAR AN.

LES VENTES À L'EXPORTATION SONT D'UN VOLUME RELATIVEMENT SUPÉRIEUR AUX PRÉVISIONS LES PLUS OPTIMISTES, 1 290 GWH, DONC AU-DELÀ DE L'ÉNERGIE INITIALEMENT GARANTIE AU CONTRAT, LE GHANA AYANT ABSORBÉ TOUS LES SURPLUS DISPONIBLES EN 1999.

RÉSULTATS FINANCIERS *

EN 1999, LE CHIFFRE D'AFFAIRES ÉNERGIE A PROGRESSÉ DE 20 % EN VALEUR ET A ATTEINT 175 096 MF CFA. CETTE FORTE AUGMENTATION A ÉTÉ TIRÉE PAR LES EXPORTATIONS TANDIS QUE LA CROISSANCE DES VENTES NATIONALES S'EST NETTEMENT RALENTIE.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION PROPRES DE LA COMPAGNIE S'ÉLÈVENT À 81 180 MF CFA, EN HAUSSE DE 12,3 % PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

LES CHARGES D'EXPLOITATION CIE ONT PROGRESSÉ DE 10,9 % ET ONT DONC ÉTÉ GLOBALEMENT MAÎTRISÉES. ELLES S'ÉLÈVENT À 66 242 MF CFA.

L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION PROGRESSE DE 14,5 % PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET S'ÉLÈVE À 14 399 MF CFA. CETTE AUGMENTATION TRADUIT LES EFFORTS DE GESTION RÉALISÉS POUR AMÉLIORER LA RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE DE LA COMPAGNIE.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE RÉSULTAT NET RESSORT À 5 107 MF CFA, EN HAUSSE DE 17 % PAR RAPPORT À CELUI DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT. LE CUMUL DU BILAN PROGRESSE DE 30 % ET ATTEINT 203 781 MF CFA EN 1999 CONTRE 156 574 MF CFA EN 1998.

LES RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT PASSENT DE 13 938 MF CFA AU 31 DÉCEMBRE 1998 À 14 415 MF CFA AU 31 DÉCEMBRE 1999. AJOUTÉES AUX RESSOURCES DE - 215 MF CFA DÉGAGÉES PAR L'ÉVOLUTION DU BESOIN EN FINANCEMENT D'EXPLOITATION, ET À LA STABILITÉ DES INVESTISSEMENTS NETS DE 10 465 MF CFA EN 1999, LES RESSOURCES NETTES GÉNÉRÉES EN 1999 ONT PERMIS D'AMÉLIORER LA TRÉSORERIE DE 9 428 MF CFA.

L'ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENTABILITÉ DE LA COMPAGNIE MET EN RELIEF LES BONNES PERFORMANCES DE L'EXERCICE. LE TAUX D'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (CORRIGÉ DES TRANSFERTS DE CHARGES) GAGNE 1 POINT, À 18,4 %, LA RENTABILITÉ DES CAPITAUX PROPRES GAGNE 4 POINTS, À 33 %, ET LE TAUX DE RENDEMENT DU TITRE CIE PROGRESSE DE 1,4 POINTS, À 10,6 %.

TABLEAU

LES ÉLÉMENTS DE PRODUITS ET DE CHARGES QUI SONT PRÉSENTÉS SONT ISSUS DES DONNÉES DE GESTION DE LA COMPAGNIE. LE RAPPROCHEMENT AVEC LES ÉTATS COMPTABLES POUR LA DÉTERMINATION DE L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION S'ANALYSE COMME SUIT:

En MF CFA	1998 1999	
	Excédent brut d'exploitation comptable	4 616
Transferts de charges	8 061	11 536
Retraitements de provisions	-104	-112
Excédent brut d'exploitation de gestion	12 573	14 399

LES TRANSFERTS DE CHARGES NEUTRALISENT PRINCIPALEMENT LES CHARGES SUPPORTÉES LORS DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX LIÉS À L'AVENANT N° 1. LE RETRAITEMENT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES A ESSENTIELLEMENT POUR BUT DE METTRE LES UTILISATIONS DE PROVISIONS EN FACE DES CHARGES RÉELLES POUR LESQUELLES ELLES ONT ÉTÉ CONSTITUÉES.

•
•
•
C
O
M
P
A
G
N
I
E

I
V
O
I
R
I
E
N
N
E

D

É
L
E
C
T
R
I
C
I
T
É

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999,

QUI VOUS SONT PRÉSENTÉS ET CERTIFIÉS PAR LE CABINET ERNST & YOUNG ET MONSIEUR THIÉMÉLÉ YAO DJUÉ,

IL RESSORT UN BÉNÉFICE NET DE 5 107 754 367 FCFA ET

COMPTE TENU DU REPORT À NOUVEAU ANTÉRIEUR DE 435 661 087

FCFA, UN BÉNÉFICE DISPONIBLE DE 5 543 415 454 FCFA QUE NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER COMME SUIT :

- ✓ À LA RÉSERVE LÉGALE POUR : 510 775 437 FCFA
- ✓ À LA DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE GLOBAL DE : 4 480 000 000 FCFA
- ✓ LE SOLDE AU REPORT À NOUVEAU, SOIT : 552 640 017 FCFA

AINSI CHACUNE DES 2 800 000 ACTIONS FORMANT LE CAPITAL

RECEVRAIT UN DIVIDENDE BRUT DE 1 600 FCFA, SOIT 1 440 FCFA DE

DIVIDENDE NET, QUI POURRAIT ÊTRE MIS EN PAIEMENT AU PLUS TARD LE 30 JUIN 2000.

RESOLUTIONS

DANS LES RÉOLUTIONS QUI VOUS SONT SOUMISES, NOUS VOUS PROPOSONS :

- ✓ APRÈS LECTURE DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999, AINSI QUE L'AFFECTATION ET LA RÉPARTITION DES RÉSULTATS ;
- ✓ DE DONNER QUITUS DE SA GESTION AU CONSEIL ;
- ✓ DE FIXER LE MONTANT DES INDEMNITÉS DES ADMINISTRATEURS ;
- ✓ DE RENOUELER LE MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE.

VOUS VOUDREZ BIEN VOUS PRONONCER SUR CES RÉOLUTIONS.

RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS
EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 1999

EN EXÉCUTION DE LA MISSION QUI NOUS A ÉTÉ CONFIEE PAR VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, NOUS VOUS PRÉSENTONS NOTRE RAPPORT RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999, SUR :

- ✓ LE CONTRÔLE DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE LA COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITÉ, S.A. (CIE), TELS QU'ILS SONT JOINTS AU PRÉSENT RAPPORT,
- ✓ LES VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES ET LES INFORMATIONS PRÉVUES PAR LA LOI.

LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NOUS APPARTIENT, SUR LA BASE DE NOTRE AUDIT, D'EXPRIMER UNE OPINION SUR CES ÉTATS FINANCIERS.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

NOUS AVONS EFFECTUÉ NOTRE AUDIT SELON LES NORMES DE LA PROFESSION ; CES NORMES REQUIÈRENT LA MISE EN ŒUVRE DE DILIGENCES PERMETTANT D'OBTENIR L'ASSURANCE RAISONNABLE QUE LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS NE COMPORTENT PAS D'ANOMALIES SIGNIFICATIVES. UN AUDIT CONSISTE À EXAMINER, PAR SONDAGES, LES ÉLÉMENTS PROBANTS JUSTIFIANT LES DONNÉES CONTENUES DANS CES ÉTATS FINANCIERS.

IL CONSISTE ÉGALEMENT À APPRÉCIER LES PRINCIPES COMPTABLES SUIVIS ET LES ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES RETENUES POUR L'ARRÊTÉ DES COMPTES ET À APPRÉCIER LEUR PRÉSENTATION D'ENSEMBLE. NOUS ESTIMONS QUE NOS CONTRÔLES FOURNISSENT UNE BASE RAISONNABLE À L'OPINION EXPRIMÉE CI-APRÈS.

NOUS CERTIFIONS QUE LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS SONT RÉGULIERS ET SINCÈRES ET DONNENT UNE IMAGE FIDÈLE DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ AINSI QUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU PATRIMOINE DE LA SOCIÉTÉ À LA FIN DE CET EXERCICE.

2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

NOUS AVONS ÉGALEMENT PROCÉDÉ, CONFORMÉMENT AUX NORMES DE LA PROFESSION, AUX VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LA LOI.

NOUS N'AVONS PAS D'OBSERVATION À FORMULER SUR LA SINCÉRITÉ ET LA CONCORDANCE AVEC LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DES INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DANS LES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

UNICONSEIL
THIÉMÉLÉ-YAO DJUÉ
ASSOCIÉ-GÉRANT

ERNST & YOUNG - CCCA
CHRISTIAN MARMIGNON
ASSOCIÉ

BILAN SYSTÈME NORMAL

ACTIF	Exercice N			Ex. N-1
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
<i>Actif immobilisé (I)</i>				
CHARGES IMMOBILISÉES	71 119 462		71 119 462	42 500 000
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET CHARGES À RÉPARTIR	71 119 462		71 119 462	42 500 000
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 105 287 346	2 281 232 136	824 055 210	477 871 075
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT				
BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	3 105 287 346	2 281 232 136	824 055 210	477 871 075
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 825 593 184	33 235 786 838	26 589 806 346	23 932 168 460
TERRAINS	769 210 596		769 210 596	173 423 533
BÂTIMENTS	1 736 496 348	350 905 370	1 385 590 978	1 240 707 236
INSTALLATIONS ET AGÈNCEMENTS	5 817 705 227	3 263 641 554	2 554 063 673	2 604 873 990
MATÉRIEL	36 719 458 947	19 905 349 966	16 814 108 981	14 804 501 205
MATÉRIEL DE TRANSPORT	14 782 722 066	9 715 889 948	5 066 832 118	5 128 572 496
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR IMMOBILISATIONS	497 570 934		497 570 934	217 200 701
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 102 770 315	0	5 102 770 315	4 148 203 253
TITRES DE PARTICIPATION	100 000 000		100 000 000	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 002 770 315		5 002 770 315	4 148 203 253
<i>(I) dont H.A.O.:</i> Brut				
Net				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	68 602 341 241	35 517 018 974	33 085 322 267	28 817 943 489
<i>Actif circulant</i>				
ACTIF CIRCULANT H.A.O.				
STOCKS	22 327 568 567	3 858 215 416	18 469 353 151	13 084 331 284
MARCHANDISES				
MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APROVISIONNEMENTS	22 327 568 567	3 858 215 416	18 469 353 151	13 084 331 284
EN-COURS				
PRODUITS FABRIQUÉS				
CRÉANCES ET EMPLOIS ASSIMILÉS	131 332 996 669	868 359 070	130 464 637 599	102 383 806 492
FURNISSEURS, AVANCES VERSÉES	2 229 723 475		2 229 723 475	1 396 752 954
CLIENTS	106 768 141 212	702 932 277	106 065 208 935	85 646 510 452
AUTRES CRÉANCES	22 335 131 982	165 426 793	22 169 705 189	15 340 543 086
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	153 660 565 236	4 726 574 486	148 933 990 750	115 468 137 776
<i>Trésorerie actif</i>				
TITRES DE PLACEMENT	18 250 000 000		18 250 000 000	5 210 457 198
VALEURS À ENCAISSER	556 171 467	6 100 000	550 071 467	213 823 459
BANQUES, CHÈQUES POSTAUX, CAISSE	2 504 151 861		2 504 151 861	6 400 390 855
TOTAL TRÉSORERIE - ACTIF (III)	21 310 323 328	6 100 000	21 304 223 328	11 830 671 512
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (IV)	457 310 875		457 310 875	457 310 875
<i>(perte probable de change)</i>				
TOTAL GÉNÉRAL (I+ II+III+IV)	244 030 540 680	40 249 693 460	203 780 847 220	156 574 063 652

BILAN SYSTÈME NORMAL

	<i>Exercice</i> N	<i>Ex.</i> N-1
PASSIF (AVANT RÉPARTITION)		
<i>Capitaux propres et ressources assimilées</i>		
CAPITAL	14 000 000 000	14 000 000 000
ACTIONNAIRES CAPITAL NON APPELÉ	-	
PRIMES ET RÉSERVES	1 637 227 460	1 047 314 076
PRIMES D'APPORT, D'ÉMISSION, DE FUSION		
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION		
RÉSERVES INDISPONIBLES	1 221 566 373	785 373 035
RÉSERVES LIBRES		
REPORT À NOUVEAU + OU -	435 661 087	261 939 041
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE + OU PERTE -)	5 107 754 367	4 361 913 384
AUTRES CAPITAUX PROPRES	0	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET FONDS ASSIMILÉS		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	20 764 981 827	19 409 227 460
<i>Dettes financières et ressources assimilées (1)</i>		
EMPRUNTS	3 276 367 912	2 291 131 899
DETTES DE CRÉDIT-BAIL ET CONTRATS ASSIMILÉS		
DETTES FINANCIÈRES DIVERSES	14 139 666 086	12 874 654 295
PROVISIONS FINANCIÈRES POUR RISQUES ET CHARGES	12 293 895 697	9 756 151 788
<i>(1) dont H.A.O.:</i>		
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)	29 709 929 695	24 921 937 982
TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	50 474 911 522	44 331 165 442
<i>Passif circulant</i>		
DETTES CIRCULANTES ET RESSOURCES ASSIMILÉES H.A.O.	1 017 007 347	680 141 948
CLIENTS, AVANCES REÇUES	3 506 854 118	5 818 889 563
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	24 376 829 744	16 357 197 500
DETTES FISCALES	114 301 794 093	78 896 175 874
DETTES SOCIALES	4 014 107 594	2 957 626 938
AUTRES DETTES	6 044 284 663	7 532 866 387
RISQUES PROVISIONNÉS		
TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	153 260 877 559	112 242 898 210
<i>Trésorerie - Passif</i>		
BANQUES, CRÉDITS D'ESCOMPTE		
BANQUES, CRÉDITS DE TRÉSORERIE		
BANQUES, DÉCOUVERTS	45 058 139	0
TOTAL TRÉSORERIE - PASSIF (IV)	45 058 139	0
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (V) <i>(gain probable de change)</i>		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	203 780 847 220	156 574 063 652

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	Exercice N	Ex. N-1
<i>Activité d'exploitation</i>		
ACHATS DE MARCHANDISES	0	0
- VARIATION DE STOCKS (- ou +)		
<i>(Marge brute sur marchandises voir TB)</i>		
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET FOURNITURES LIÉES		
- VARIATION DE STOCKS (- ou +)		
<i>(Marge brute sur matières voir TC)</i>		
AUTRES ACHATS	91 745 793 362	68 139 804 132
- VARIATION DE STOCKS (- ou +)	-6 418 885 975	548 666 277
TRANSPORTS	1 131 271 237	1 179 433 470
SERVICES EXTÉRIEURS	22 445 069 122	19 597 397 841
IMPÔTS ET TAXES	52 925 257 133	42 111 036 200
AUTRES CHARGES	1 933 009 241	1 294 893 937
<i>(Valeur Ajoutées voir TN)</i>		
CHARGES DE PERSONNEL (1)	22 484 583 692	21 218 670 138
<i>(1) dont personnel extérieur</i>	<i>745 060 179</i>	<i>1 067 175 009</i>
<i>(Excédent brut d'exploitation voir TO)</i>		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	9 665 699 703	8 996 657 898
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	195 911 797 515	163 086 559 893
<i>Activité financière</i>		
FRAIS FINANCIERS	450 724 507	202 634 457
PERTES DE CHANGE	4 214	18 449 339
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	450 728 721	221 083 796
<i>(Résultat financier voir UG)</i>		
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	196 362 526 236	163 307 643 689
<i>(Résultat des activités ordinaires voir UI)</i>		
<i>Hors activités ordinaires (H.A.O.)</i>		
VALEURS COMPTABLES DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	0
CHARGES H.A.O.		
DOTATIONS H.A.O.		
TOTAL DES CHARGES H.A.O.	0	0
<i>(Résultat H.A.O. voir UP)</i>		
PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS		
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	2 619 334 607	1 953 498 152
TOTAL PARTICIPATION ET IMPÔTS	2 619 334 607	1 953 498 152
TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	198 981 860 843	165 261 141 841

COMPTE DE RÉSULTAT

			Exercice N	Ex. N-1
PRODUITS				
<i>Activités d'exploitation</i>				
VENTES DE MARCHANDISES			4 239 713	5 772 373
MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	4 239 713	5 772 373		
VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS			175 814 290 014	146 793 899 413
TRAVAUX, SERVICES VENDUS			12 428 270 810	10 816 870 314
PRODUCTION STOCKÉE (OU DÉSTOCKAGE)	(+ OU -)			
PRODUCTION IMMOBILISÉE			110 820 529	55 803 238
MARGE BRUTE SUR MATIÈRES	188 353 381 353	157 666 572 965		
PRODUITS ACCESSOIRES			699 511 724	392 983 033
CHIFFRE D'AFFAIRES (1) (TA+TC+TD+TH)	188 946 312 261	158 009 525 133		
<i>(1) dont à l'exportation</i>	<i>39 097 129 180</i>	<i>19 892 293 800</i>		
SUBVENTION D'EXPLOITATION				
AUTRES PRODUITS			163 641 837	642 638 362
VALEUR AJOUTÉE	25 459 260 507	25 836 734 876		
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 974 676 815	4 618 064 738		
REPRISES DE PROVISIONS			929 924 032	1 464 017 884
TRANSFERTS DE CHARGES			11 535 520 638	8 061 267 615
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			201 686 219 297	168 233 252 232
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 774 421 782	5 146 692 339		
<i>Activité financière</i>				
REVENUS FINANCIERS			2 075 184 080	1 245 843 967
GAINS DE CHANGE			5 432 156	65 081 514
REPRISES DE PROVISIONS				
TRANSFERTS DE CHARGES			319 015 484	78 877 512
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			2 399 631 720	1 389 802 993
RÉSULTAT FINANCIER (+ OU -)	1 948 902 999	1 168 719 197		
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			204 085 851 017	169 623 055 225
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (1) (+ OU -)	7 723 324 781	6 315 411 536		
<i>(1) dont impôt correspondant</i>	<i>2 703 163 673</i>	<i>2 210 394 038</i>		
<i>Hors activités ordinaires (H.A.O.)</i>				
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			0	0
PRODUITS H.A.O.			3 764 193	
REPRISES H.A.O.				
TRANSFERTS DE CHARGES				
TOTAL DES PRODUITS H.A.O.			3 764 193	0
RÉSULTAT H.A.O. (+ OU -)	3 764 193	0		
TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS			204 089 615 210	169 623 055 225
RÉSULTAT NET	5 107 754 367	4 361 913 384		

DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS
EXERCICE 1999

Capacité d'autofinancement globale (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes (hors cessions d'actifs immobilisés)
+ Produits encaissables restants (hors cessions d'actifs immobilisés)

			E. B. E.	2 772 070 815
(SA) FRAIS FINANCIERS	450 724 507		(TT) TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	11 535 520 038
(SC) PERTES DE CHANGE	+ 214		(UA) REVENUS FINANCIERS	2 075 184 080
(SL) CHARGES H.A.O.	0		(UC) GAINS DE CHANGE	5 422 156
			(UE) TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIÈRES	309 015 484
(SQ) PARTICIPATION	0		(UL) PRODUITS H.A.O.	3 754 193
(SR) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	2 619 334 607		(UN) TRANSFERTS DE CHARGES H.A.O.	0
TOTAL (I)	3 070 063 328		TOTAL (II)	16 913 593 366
CAFG: TOTAL (II) - TOTAL (I) =	13 843 530 038		(N-1):	11 894 553 398

Autofinancement (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (I)

AF = 13 843 530 038 - 3 752 000 000 = 10 091 530 038 (N-1): 8 142 553 398

•
•
•
C
O
M
P
A
G
N
I
E

I
V
O
I
R
I
E
N
N
E

D
É
L
E
C
T
R
I
C
I
T
É

DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS
EXERCICE 1999

Variation du besoin de financement d'exploitation (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) - Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stock s: N - (N-1)	Emplois augmentation (+)	OU	Ressources diminution (-)
(BC) MARCHANDISES	0	OU	0
(BD) MATIÈRES PREMIÈRES	5 385 021 867	OU	0
(BE) EN-COURS	0	OU	0
(BF) PRODUITS FABRIQUÉS	0	OU	0
(A) VARIATION GLOBALE NETTE DES STOCKS	5 385 021 867		0
<i>(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes</i>			
<i>(2) A l'exclusion des éléments H.A.O.</i>			
<i>Variation des créances : N - (N-1)</i>			
(BH) FOURNISSEURS, AVANCES VERSÉES	832 970 521	OU	0
(BI) CLIENTS	20 418 698 483	OU	0
(BJ) AUTRES CRÉANCES	6 829 162 103	OU	0
(BU) ECARTS DE CONVERSION - ACTIF		OU	
(B) VARIATION GLOBALE NETTE DES CRÉANCES	28 080 831 107	OU	0
<i>Variation des dettes circulantes : N - (N-1)</i>			
(DI) CLIENTS, AVANCES REÇUES	2 312 035 445	OU	0
(DJ) FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	0	OU	8 019 632 244
(DK) DETTES FISCALES	0	OU	35 405 618 219
(DL) DETTES SOCIALES	0	OU	1 056 480 656
(DM) AUTRES DETTES	1 488 581 724	OU	0
(DN) RISQUES PROVISIONNÉS	0	OU	0
(DV) ECARTS DE CONVERSION - PASSIF		OU	
(C) VARIATION GLOBALE NETTE DES DETTES CIRCULANTES	0	OU	40 681 113 950
VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)	0	OU	7 215 260 976

Excédent de trésorerie d'exploitation (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	N	N-1
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 974 676 815	+ 518 064 738
- VARIATION DU B.F.E. (- SI EMPLOIS; + SI RESSOURCES) (- OU +)	7 215 260 976	- 780 569 727
- PRODUCTION IMMOBILISÉE	- 110 820 529	- 55 803 238
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	10 079 117 262	3 781 691 773

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS

	<i>Exercice N</i>		<i>Ex. N - 1</i> <i>E - ; R +</i>
	<i>Emplois</i>	<i>Ressources</i>	
I. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS			
CHARGES IMMOBILISÉES (AUGMENTATION DANS L'EXERCICE)	42 727 890		-42 500 000
CROISSANCE INTERNE			
ACQUISITIONS/CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	716 506 072	0	-192 732 265
ACQUISITIONS/CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 564 382 560	31 257 185	-7 414 628 091
CROISSANCE EXTERNE			
ACQUISITIONS/CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 173 051 203		-2 840 246 092
INVESTISSEMENT TOTAL	10 465 410 540		-10 490 106 448
II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (CF. SUPRA : VAR. B.F.E.)			
	0	7 215 260 976	-780 569 727
	OU		
A- EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER	3 250 149 564		-11 270 676 175
III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)			
	0	335 865 399	164 610 118
	OU		
IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)			
REBOUSEMENTS (SELON ÉCHÉANCIER) DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	2 073 364 028		-2 468 888 736
<i>(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII</i>			
B - EMPLOIS TOTAUX À FINANCER	4 986 648 193		-13 574 954 793
V. FINANCEMENT INTERNE			
DIVIDENDES (EMPLOIS) / C.A.F.G. (RESSOURCES)	3 752 000 000	13 843 530 038	8 142 553 398
VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
AUGMENTATIONS DE CAPITAL PAR APPORTS NOUVEAUX			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PRÉLÈVEMENT SUR LE CAPITAL (Y COMPRIS RETRAITS DE L'EXPLOITANT)			
VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
EMPRUNTS (2)		1 321 615 750	2 402 243 010
AUTRES DETTES FINANCIÈRES (2)		3 001 996 082	3 393 344 366
<i>(2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois</i>			

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS

	<i>Exercice N</i>		<i>Ex. N-1</i> <i>E - : R +</i>
	<i>Emplois</i>	<i>Ressources</i>	
C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		14 415 141 870	13 938 140 774
D - EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	0 OU	9 428 493 677	363 185 981
VIII. VARIATION DE LA TRÉSORERIE			
TRÉSORERIE NETTE			
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE + OU -	21 259 165 189		11 830 671 512
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE + OU -	11 830 671 512		11 467 485 531
VARIATION TRÉSORERIE : (+ SI EMPLOI; - SI RESSOURCES)	9 428 493 677	9 428 493 677	363 185 981
<i>Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux; II, III, VIII : différences "bilantielles"</i>			

CONTRÔLE

(à partir des masses des bilans N et N-1)

	<i>Emplois</i>	<i>Ressources</i>
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (F.D.R.) : FdR(N) - FdR(N-1)	0 OU	1 876 367 302
VARIATION DU B.F. GLOBAL (B.F.G.) : BFG(N) - BFG(N-1)	0 OU	7 552 126 375
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (T) : T(N) - T(N-1)	9 428 493 677 OU	0
TOTAL	9 428 493 677 =	9 428 493 677

RÈGLE ET MÉTHODES COMPTABLES

I. INCIDENCE DE LA CONVENTION DE CONCESSION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

PAR APPLICATION DE LA CONVENTION DE SERVICE PUBLIC ET DU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ECCI :

✓ LES COMPTES DE LA CIE N'INTÈGRENT NI LES BIENS MIS À DISPOSITION PAR L'AUTORITÉ CONCÉDANTE, NI LEUR DÉPRÉCIATION, BIEN QU'ELLE SUPPORTE LES FRAIS D'ENTRETIEN, DE RÉPARATION ET D'ASSURANCE;

✓ LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA CIE CORRESPOND PRINCIPALEMENT AUX PRODUITS DE LA VENTE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE QUI N'EST PAS ÉGAL À SON REVENU PROPRE. CE DERNIER EST ÉGAL AUX COMPOSANTES R1, R2, R3 ET R4 POUR L'EXERCICE 1999 ET N'APPARAÎT PAS EN TEMPS QUE TEL DANS LES COMPTES DE LA CIE. IL PEUT ÊTRE OBTENU PAR DIFFÉRENCE ENTRE LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LA REDEVANCE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE QUI EST INSCRITE DANS LES CHARGES D'EXPLOITATION, AU COMPTE "648101" INTITULÉ "REDEVANCE AUTORITÉ CONCÉDANTE".

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE INCLUT EN CONSÉQUENCE :

- LES FACTURATIONS ÉMISES DU 1ER JANVIER 1999 AU 31 DÉCEMBRE 1999, COMPRENANT LES VENTES LOCALES ET LES VENTES À L'EXPORTATION;
- L'ÉNERGIE EN COMPTEURS AU 31 DÉCEMBRE 1999 MINORÉE DE L'ÉNERGIE EN COMPTEURS AU 31 DÉCEMBRE 1998;

✓ LES DROITS ACQUIS ANTÉRIEUREMENT AU 1ER NOVEMBRE 1990, PAR LE PERSONNEL AU TITRE DES CONGÉS ET DES INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE SONT DUS PAR EECI LIQUIDATION ET SONT COMPTABILISÉS PAR LA CIE EN DETTES VIS-À-VIS DU PERSONNEL ET EN CRÉANCES SUR L'ECCI POUR UN MONTANT IDENTIQUE;

✓ LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE L'OUTIL DE PRODUCTION SONT IMPUTÉS SUR LA REDEVANCE À REVERSER À L'AUTORITÉ CONCÉDANTE DANS LA LIMITE DU BUDGET ALLOUÉ ANNUELLEMENT PAR L'AUTORITÉ CONCÉDANTE À LA CIE ;

✓ LES TRAVAUX ENTRANT DANS LE CADRE DES INSPECTIONS MAJEURES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION SONT RÉALISÉS ET ENREGISTRÉS DANS LES CHARGES DE LA CIE. UNE COMPENSATION PARTIELLE EST ALLOUÉE ANNUELLEMENT PAR L'AUTORITÉ CONCÉDANTE À LA CIE.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

LES COMPTES DE L'EXERCICE DE DOUZE (12) MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999 ONT ÉTÉ ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX RÈGLES EN VIGUEUR EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE ET SONT PRÉSENTÉS CONFORMÉMENT AUX PRÉSCRIPTIONS DU SYSCOA. CES COMPTES SONT COMPARABLES AVEC CEUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

LES PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUES PAR LA CIE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE SES COMPTES ANNUELS SONT DÉCRITES CI-APRÈS.

2.1. CHARGES IMMOBILISÉES LES CHARGES IMMOBILISÉES ENREGISTRENT LES FRAIS D'ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS. ELLES SONT ÉTALÉES SUR CINQ ANS.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LES FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT SONT INTÉGRALEMENT AMORTIS SUR L'EXERCICE AU COURS DUQUEL ILS ONT ÉTÉ ENGAGÉS. LES LOGICIELS DE BUREAUTIQUE SONT AMORTIS SUR UNE DURÉE DE TROIS ANS ET LES APPLICATIONS SONT AMORTIES SUR CINQ.

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES LES ACQUISITIONS SONT COMPTABILISÉES À LEUR COÛT DE REVIENT. LES DURÉES NORMALES D'AMORTISSEMENT RETENUES SONT LES SUIVANTES EN ANNÉES:

CONSTRUCTIONS	20
MATÉRIELS ET OUTILLAGE	10
COMPTEURS	15
VÉHICULES	3 ET 4
VÉHICULES SOUS CONTRAT	4 ET 5
MATÉRIEL AÉRIEN ET ENGINS D'EXPLOITATION	10
MOBILIERS	10
MATÉRIELS INFORMATIQUES	3 ET 5
MATÉRIELS DIVERS (BUREAU, MÉNAGER...)	6
AMÉNAGEMENTS ET AGENCEMENTS	10

LES BIENS ACQUIS D'OCCASION SONT AMORTIS SUR 50% DE LA DURÉE DU BIEN À NEUF. SONT CONCERNÉS PRINCIPALEMENT LES BIENS RACHETÉS AUPRÈS DE L'EECI.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ENREGISTRENT PRINCIPALEMENT :

- ✓ LE PRÊT ACCORDÉ À L'AUTORITÉ CONCÉDANTE DANS LE CADRE DU PROJET DE DENSIFICATION DU RÉSEAU. LA COMPAGNIE A OBTENU UN EMPRUNT AUPRÈS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT POUR RÉALISER CE PROJET. L'AUTORITÉ CONCÉDANTE S'EST ENGAGÉE À METTRE LES FONDS À LA DISPOSITION DE LA COMPAGNIE POUR ASSURER LE REMBOURSEMENT DE CET EMPRUNT.
- ✓ LES SOUSCRIPTIONS AUX OBLIGATIONS ÉMISES PAR LA BOAD ET LA CAA.
- ✓ LES PRÊTS ACCORDÉS AU PERSONNEL.

2.5. STOCKS LA GESTION DES STOCKS SE FAIT SUIVANT LA MÉTHODE DE L'INVENTAIRE PERMANENT.

LES STOCKS ONT FAIT L'OBJET D'UN INVENTAIRE PHYSIQUE AU 31 OCTOBRE 1999 QUI A SERVI À QUANTIFIER LES VALEURS D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 1999.

LES STOCKS DE COMBUSTIBLES SONT VALORISÉS SELON LA MÉTHODE DU "PREMIER ENTRÉ, PREMIER SORTI" QUI, EN RAISON DE LA ROTATION RAPIDE DE CES STOCKS, CORRESPOND AUX DERNIERS PRIX CONNUS DE L'EXERCICE.

LES STOCKS HORS COMBUSTIBLES RACHETÉS À L'EECI SONT VALORISÉS SOIT À LEUR PRIX DE REVIENT, SOIT AU PRIX DU MARCHÉ ESTIMÉ LORSQUE LE PRIX DE REVIENT N'A PU ÊTRE RECONSTITUÉ. LES AUTRES STOCKS HORS COMBUSTIBLES SONT VALORISÉS AU PRIX D'ACQUISITION OU À LA VALEUR D'UTILITÉ ESTIMÉE PAR LES EXPLOITANTS.

LES TRANSFORMATEURS ACHETÉS PAR LA COMPAGNIE ET NON INSTALLÉS SUR LE RÉSEAU SONT COMPTÉS ET COMPRIS DANS LES VALEURS D'EXPLOITATION COMME SUIVIT :

- ✓ LES TRANSFORMATEURS ACHETÉS AU COURS DES EXERCICES 1998 ET 1999 SONT VALORISÉS AU COÛT D'ACHAT ;
- ✓ LES TRANSFORMATEURS ACHETÉS AVANT L'EXERCICE 1998 SONT VALORISÉS AU TIERS DU COÛT D'ACHAT DES TRANSFORMATEURS ACHETÉS AU COURS DE L'EXERCICE 1998.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION EST CONSTATÉE SUR LES STOCKS DE SÉCURITÉ DE LA CENTRALE DE VRIDI ET DES BARRAGES HYDRO-ÉLECTRIQUES. CETTE PROVISION EST CALCULÉE EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION AUXQUELLES CES STOCKS SONT RATTACHÉS.

LES VALEURS D'EXPLOITATION MINORÉES DES COMBUSTIBLES, DES STOCKS DE SÉCURITÉ DE LA CENTRALE DE VRIDI ET DES BARRAGES HYDRO-ÉLECTRIQUES AINSI QUE DES TRANSFORMATEURS ACHETÉS AVANT L'EXERCICE 1998, FONT L'OBJET D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION.

LE STOCK DE TRANSFORMATEURS ACHETÉS AVANT L'EXERCICE 1998 N'A PAS D'INCIDENCE SUR LE RÉSULTAT.

2.6. COMPTES CLIENTS LES CRÉANCES RELATIVES AUX VENTES LOCALES D'ÉLECTRICITÉ CORRESPONDENT AUX PORTEFEUILLES CLIENTS DES APPLICATIONS INFORMATIQUES DE GESTION DES ABONNÉS À L'ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION (GESABEL BT) ET HAUTE TENSION (GESABEL HT).

LES CRÉANCES RELATIVES AUX EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ FACTURÉES EN DEVISES CORRESPONDENT À LA CONTREVALEUR EN FRANCS CFA DES DEVISES UTILISÉES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

LES CRÉANCES DOUTEUSES SE RAPPORTENT AUX CLIENTS PRIVÉS. ELLES SONT COMPOSÉES DES SOLDES DE RÉSILIATION DÉBITEURS ET DE LA PART DES IMPAYÉS DES CLIENTS EN VIGUEUR NON COUVERTE PAR LES AVANCES SUR CONSOMMATIONS.

LA PART DE LA CIE CORRESPOND AU PRODUIT DU NOMBRE DE KWH COMPRIS DANS LES CRÉANCES DOUTEUSES PAR LA RÉMUNÉRATION MOYENNE DE LA CIE PAR KWH. LA PART DE LA CIE DANS LES CRÉANCES DOUTEUSES FAIT L'OBJET D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION.

LES CRÉANCES SUR LE SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC, NE FONT PAS L'OBJET DE PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION, QUELS QUE SOIENT LES RETARDS DE RÈGLEMENT, CES CRÉANCES POUVANT FAIRE L'OBJET DE COMPENSATION AVEC LES DETTES DE LA CIE ENVERS L'ÉTAT.

PAR AILLEURS, LES CHÈQUES IMPAYÉS FONT L'OBJET D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION.

2.7. ÉNERGIE EN COMPTEURS L'ÉNERGIE EN COMPTEURS

CORRESPONDANT À L'ÉNERGIE CONSOMMÉE ET NON ENCORE FACTURÉE À LA DATE DE CLÔTURE CONSTITUE UN PRODUIT À RECEVOIR. ELLE EST VALORISÉE AU PRIX DE VENTE, APRÈS DÉDUCTION DES TAXES COMMUNALES, DE REDEVANCE D'ÉLECTRIFICATION RURALE ET DE REDEVANCE RTI. ELLE EST DÉTERMINÉE À PARTIR DES PRÉVISIONS DE FACTURATIONS QUI TIENNENT COMPTE DES FACTURATIONS RÉELLES ANTÉRIEURES, DU RENDEMENT DU RÉSEAU, ET DES PÉRIODES DE RELÈVES THÉORIQUES.

2.8. AUTRES CRÉANCES LES AUTRES CRÉANCES COMPRENNENT ESSENTIELLEMENT :

- ✓ LES CRÉANCES SUR L'EECI NOTAMMENT LA CONTREPARTIE DES DROITS ACQUIS PAR LES AGENTS AU 25 OCTOBRE 1990 AU TITRE DES DÉPARTS EN RETRAITE
- ✓ LES FOURNITURES ET PRESTATIONS RELATIVES AU PROJET DE DENSIFICATION DU RÉSEAU EN COURS DE PAIEMENT PAR L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
- ✓ LES ÉCARTS CONSTATÉS LORS DES ARRÊTS ET CLÔTURES DES CAISSES GESABEL

LES AUTRES CRÉANCES FONT L'OBJET D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION QUI COMPREND LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- ✓ MANQUANTS DE CAISSE NON DÉNOUÉS
- ✓ RISQUE D'IRRÉCOUVRABILITÉ DES DÉBITEURS DIVERS

2.9. EMPRUNTS CE POSTE ENREGISTRE LA PART NON REMBOURSÉE DE L'EMPRUNT EN FRANC FRANÇAIS OBTENU DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE DENSIFICATION DU RÉSEAU.

L'ÉCHÉANCE DE CET EMPRUNT EST : AVRIL 2007

2.10. DETTES FINANCIÈRES DIVERSES CE POSTE ENREGISTRE LES AVANCES SUR CONSOMMATIONS VERSÉES PAR LES ABONNÉS À L'ÉLECTRICITÉ. LES AVANCES SUR CONSOMMATIONS SONT UTILISÉES POUR ENCAISSER LES FACTURES LORS DE LA RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT.

2.11. PASSIF CIRCULANT

LES SOLDES CRÉDITEURS DES ABONNÉS À L'ÉLECTRICITÉ OBTENUS À PARTIR DES PORTEFEUILLES GESABEL BT ET HT SONT ENREGISTRÉS DANS LE POSTES " CLIENTS, AVANCES REÇUES ".

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

LES CHARGES À PAYER COMPRIS DANS LE POSTE " FOURNISSEURS D'EXPLOITATION " ONT ÉTÉ DÉTERMINÉES COMME SUIT :

- ✓ DEMANDE DE CONFIRMATION DE SOLDES ET DE FLUX AUX PRINCIPAUX FOURNISSEURS ;
- ✓ RAPPROCHEMENT DES RÉCEPTIONS PMS DE FRAIS GÉNÉRAUX AVEC CRISTAL
- ✓ EXTRACTION DES COMMANDES DE FRAIS GÉNÉRAUX NON RÉCEPTIONNÉES DANS PMS ET IDENTIFICATION PAR LES EXPLOITANTS DES COMMANDES RÉCEPTIONNÉES ET NON FACTURÉES.

2.12. ENGAGEMENTS DE RETRAITE LES DROITS ACQUIS PAR LE PERSONNEL LOCAL HORS CADRES SUPÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE SONT INSCRITS DANS LES ENGAGEMENTS FINANCIERS.

LES DROITS ACQUIS PAR LES CADRES SUPÉRIEURS LOCAUX ET EXPATRIÉS FONT L'OBJET D'UNE PROVISION POUR CHARGES À PAYER À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

LES DROITS ACQUIS PAR LE PERSONNEL SONT DÉTERMINÉS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE INTERPROFESSIONNELLE APPLICABLE EN CÔTE D'IVOIRE

2.13. SITUATION FISCALE LATENTE LA SITUATION FISCALE LATENTE RÉSULTE DES DÉCALAGES TEMPORAIRES ENTRE LE RÉSULTAT FISCAL ET LE RÉSULTAT COMPTABLE LIÉS À LA RECONNAISSANCE DES CHARGES ET DES PRODUITS. CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS DU SYSCOA, LES IMPÔTS DIFFÉRÉS RELATIFS À CES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES NE SONT PAS COMPTABILISÉS, LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE CORRESPOND À L'IMPÔT EXIGIBLE.

2.14. COMPTE DE RÉSULTATS LES TRANSFERTS DE CHARGES ENREGISTRENT PRINCIPALEMENT :

- ✓ LES ACHATS DE COMPTEURS IMMOBILISÉS
- ✓ LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT A
- ✓ LES TRAVAUX HORS CONVENTION PÉRIODIQUE
- ✓ LA PART HORS TAXES HORS DOUANE DES TRAVAUX DE DENSIFICATION DU RÉSEAU (AFD)
- ✓ LES DROITS DE DOUANE LIÉS AU PROJET DE DENSIFICATION DU RÉSEAU.

RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 1999

EN NOTRE QUALITÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VOTRE SOCIÉTÉ, NOUS VOUS PRÉSENTONS NOTRE RAPPORT SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.

IL NE NOUS APPARTIEN PAS DE RECHERCHER L'EXISTENCE DE CONVENTIONS, MAIS DE VOUS COMMUNIQUER, SUR LA BASE DES INFORMATIONS QUI NOUS ONT ÉTÉ DONNÉES, LES CARACTÉRISTIQUES ET LES MODALITÉS ESSENTIELLES DE CELLES DONT NOUS AVONS ÉTÉ AVISÉS, SANS AVOIR À NOUS PRONONCER SUR LEUR UTILITÉ ET LEUR BIEN-FONDÉ. IL VOUS APPARTIEN D'APPRÉCIER L'INTÉRÊT QUI S'ATTACHAIT À LA CONCLUSION DE CES CONVENTIONS EN VUE DE LEUR APPROBATION. NOUS VOUS INFORMONS QU'IL NE NOUS A ÉTÉ DONNÉ AVIS D'AUCUNE CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE ET VISÉE AUX ARTICLES 438 À 448 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET DU GIE.

CEPENDANT, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 440 ALINÉA 7 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET DU GIE, NOUS AVONS ÉTÉ INFORMÉS QUE L'EXÉCUTION DES CONVENTIONS SUIVANTES, APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS, S'EST POURSUIVIE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.

I. CONVENTION DE BAIL AVEC SODECI

ADMINISTRATEURS COMMUNS :

MESSIEURS : MARTIN BOUYGUES
MARCEL ZADI KESSY
LOUIS PETERSCHMITT
JACQUES SENNEPIN
OUSMANE DIARRA
MARCEL PELISSOU

Nature et objet :

PAR CONVENTION EN DATE DU 1ER FÉVRIER 1993 D'UNE DURÉE DE 9 ANS ET RENOUVELABLE PAR TACITE RECONDUCTION PAR PÉRIODE TRIENNALE, LA CIE PREND EN LOCATION UN IMMEUBLE COMPOSÉ D'UNE TOUR DE HUIT ÉTAGES, D'UNE GALETTE ET DE PARKINGS SOUTERRAINS ET EXTÉRIEURS, À ABIDJAN-TREICHVILLE.

Modalités et rémunération :

LA CHARGE ENREGISTRÉE PAR LA CIE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999 S'ÉLÈVE À FCFA 139 MILLIONS HORS TAXES.

•
•
•
C
O
M
P
A
G
N
I
E
I
V
O
I
R
I
E
N
E
D
É
L
E
C
T
R
I
C
I
T
É

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA SOCIÉTÉ SAUR INTERNATIONAL

ADMINISTRATEURS COMMUNS :

MESSIEURS : JACQUES SENNEPIN

LOUIS PETERSCHMITT

MARCEL ZADI KESSY

2.1. CONVENTION D'ASSISTANCE GÉNÉRALE NATURE ET OBJET :

CONVENTION PAR LAQUELLE LA SOCIÉTÉ SAUR INTERNATIONAL S'ENGAGE À RÉALISER L'ASSISTANCE GÉNÉRALE POUR LA GESTION DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA CIE.

CETTE CONVENTION EST RENOVELABLE ANNUELLEMENT PAR TACITE RECONDUCTION.

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATION : LA RÉMUNÉRATION DE

SAUR INTERNATIONAL EST ÉGALE À 0,82 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL HORS TVA RÉALISÉ PAR LA CIE AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

LA VARIATION ANNUELLE DE CETTE RÉMUNÉRATION NE PEUT EXCÉDER 3 % COMPARATIVEMENT À CELLE PAYÉE PAR CIE AU TITRE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

LES CHARGES ENREGISTRÉES PAR LA CIE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999 AU TITRE DE CETTE CONVENTION S'ÉLÈVENT À FCFA 1.288 MILLIONS HORS TAXES.

2.2. CONVENTION D'ASSISTANCE À SAUR INTERNATIONAL

POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGICIEL GESABEL À LA SOCIÉTÉ GUINÉENNE D'ÉLECTRICITÉ (SOGEL)

Nature et objet : PAR CONVENTION EN DATE DU 1ER AOÛT 1994, LA CIE S'ENGAGE À FOURNIR À SOGEL POUR LE COMPTE DE SAUR INTERNATIONAL, LES PRESTATIONS DE GESTION COMMERCIALE SUIVANTES :

- LA FORMATION DU PERSONNEL DE SOGEL À L'OUTIL INFORMATIQUE GESABEL.

- LA MAINTENANCE ET L'ÉVOLUTION FONCTIONNELLE DE L'OUTIL INFORMATIQUE GESABEL.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Modalités et rémunération : LA CIE A PERÇU AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS UNE RÉMUNÉRATION GLOBALE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU LOGICIEL GESABEL, DE SON INSTALLATION ET DE LA FORMATION DU PERSONNEL DE SOGEL. LA CONVENTION PRÉVOIT UNE RÉMUNÉRATION COMPLÉMENTAIRE ANNUELLE (12 MOIS) DE FCFA 15 MILLIONS AU TITRE DE LA MAINTENANCE.

LA COMPAGNIE A DONC PERÇU FCFA 15 MILLIONS EN 1999 POUR SES TRAVAUX DE MAINTENANCE.

3. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC CIPREL

ADMINISTRATEURS COMMUNS :
MESSIEURS : OLIVIER BOUYGUES
LOUIS PETERSCHMITT
JACQUES SENNEPIN
MARCEL PELISSOU

Nature et objet : EXPLOITATION PAR LA CIE POUR LE COMPTE DE CIPREL DES CENTRALES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE À VRIDI 2.

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATION : LA RÉMUNÉRATION DE LA CIE COUVRE LES FRAIS D'ENTRETIEN COURANT, LA REFACTURATION DES FRAIS DU PERSONNEL DÉTACHÉ ET LES FRAIS D'ENTRETIENS PRÉVENTIFS HORS RÉVISIONS.

LES PRODUITS AINSI FACTURÉS PAR LA CIE À CIPREL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999 S'ÉLÈVENT À FCFA 1.654 MILLIONS HORS TAXES.

NOUS AVONS EFFECTUÉ NOS TRAVAUX SELON LES NORMES DE LA PROFESSION ; CES NORMES REQUIÈRENT LA MISE EN ŒUVRE DE DILIGENCES DESTINÉES À VÉRIFIER LA CONCORDANCE DES INFORMATIONS QUI NOUS ONT ÉTÉ DONNÉES AVEC LES DOCUMENTS DE BASE DONT ELLES SONT ISSUES.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

UNICONSEIL
THIÉMÉLÉ-YAO DJUÉ
ASSOCIÉ-GÉRANT

ERNST & YOUNG - CCGA
CHRISTIAN MARMIGNON
ASSOCIÉ

LE 14 MARS 2000

**EXPOSÉS
DES MOTIFS****RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN Co-COMMISSAIRE AUX
COMPTES TITULAIRE**

VOTRE CONSEIL PROPOSE DE RENOUELER LE MANDAT DE
MONSIEUR THIÉMÉLÉ YAO DJUÉ, Co-COMMISSAIRE AUX COMPTES
TITULAIRES, POUR UNE DURÉE DE SIX EXERCICES, SOIT JUSQU'À L'IS-
SUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE APPELÉE À STATUER SUR
LES COMPTES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

VOTRE CONSEIL VOUS PROPOSE D'ALLOUER AUX ADMINISTRATEURS,
EN RÉMUNÉRATION DE LEUR ACTIVITÉ, À TITRE D'INDEMNITÉ
DE FONCTION, UNE SOMME GLOBALE ANNUELLE DE 27 000 000 FCFA,
DONT LA RÉPARTITION SERA EFFECTUÉE PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION.

MODIFICATION DES STATUTS

L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DE CIE AYANT PRIS CONNAISSANCE DES
DEVELOPPEMENTS ENVISAGÉS PAR LA SOCIÉTÉ SUR L'ENSEMBLE DU
CONTINENT AFRICAÏN, PROPOSE L'ADAPTATION DES STATUTS EN CONSÉ-
QUENCE.

PROJET DE
RÉSOLUTIONS

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, LES APPROUVE AINSI QUE LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999, COMPORTANT LE BILAN ET LE COMPTE D'EXPLOITATION, TELS QU'ILS SONT PRÉSENTÉS.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RÉSERVE DE LEUR GESTION AUX ADMINISTRATEURS.

DEUXIÈME RÉSOLUTION L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CONCERNANT LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME, APPROUVE LES MENTIONS Y FIGURANT.

TROISIÈME RÉSOLUTION L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CONSTATANT L'EXISTENCE D'UN BÉNÉFICE NET DE 5 107 754 367 FCFA ET COMPTE TENU DU REPORT À NOUVEAU ANTÉRIEUR DE 435 661 087 FCFA, DÉCIDE D'AFFECTER LE BÉNÉFICE DISPONIBLE, SOIT 5 543 415 454 FCFA, DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

✓ À LA RÉSERVE LÉGALE POUR : 510 775 437 FCFA

✓ À LA DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE GLOBALE POUR : 4 480 000 000 FCFA

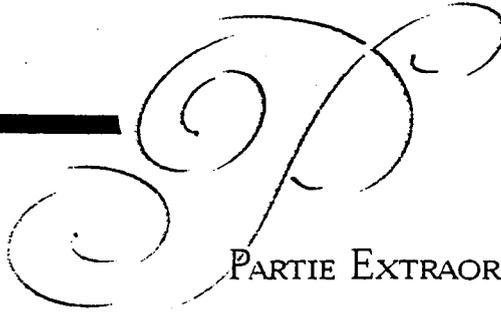
✓ LE SOLDE AU REPORT À NOUVEAU, SOIT : 552 640 017 FCFA

AINSI CHACUNE DES 2 800 000 ACTIONS FORMANT LE CAPITAL RECEVRA UN DIVIDENDE BRUT DE 1 600 FCFA. LE DIVIDENDE SERA MIS EN PAIEMENT AU PLUS TARD LE 30 JUIN 2000.

QUATRIÈME RÉSOLUTION L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RENOUVELLE LE MANDAT DE MONSIEUR THIÉMÉLÉ YAO DJUÉ, Co-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE, POUR UNE DURÉE DE SIX EXERCICES, SOIT JUSQU'À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE APPELÉE À STATUER SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005.

CINQUIÈME RÉSOLUTION L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉCIDE D'ALLOUER AUX ADMINISTRATEURS, EN RÉMUNÉRATION DE LEURS ACTIVITÉS, À TITRE D'INDEMNITÉ DE FONCTION, UNE SOMME GLOBALE ANNUELLE DE 27 000 000 DE FCFA, DONT LA RÉPARTITION SERA EFFECTUÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PROJET DE
RÉSOLUTIONS



PARTIE EXTRAORDINAIRE

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AYANT PRIS CONNAISSANCE DES DÉVELOPPEMENTS ENVISAGÉS PAR LA SOCIÉTÉ SUR L'ENSEMBLE DU CONTINENT AFRICAÏN, DÉCIDE DE MODIFIER LE PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

ARTICLE 2 - OBJET

« LA SOCIÉTÉ A POUR OBJET, SUR L'ENSEMBLE DU CONTINENT AFRICAÏN. »

LE RESTE DE L'ARTICLE DEMEURANT IDENTIQUE.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN ORIGINAL, D'UNE COPIE, OU D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE POUR EFFECTUER TOUTES FORMALITÉS DE PUBLICITÉ ET DE DÉPOT.

LES PROJETS DE RÉSOLUTIONS ET DE MODIFICATION DES STATUTS SOUMIS À CETTE ASSEMBLÉE, AINSI QUE TOUS AUTRES DOCUMENTS PRÉVUS PAR LA LOI SERONT DÉPOSÉS AU SIÈGE SOCIAL, 1 AVENUE CHRISTIANI À ABIDJAN TREICHVILLE ET TÈNUS À VOTRE DISPOSITION POUR CONSULTATION, SUR PLACE QUINZE JOUR AVANT LA RÉUNION :

•
•
•
C
O
M
P
A
G
N
I
E
I
V
O
I
R
I
E
N
N
E
D
É
L
E
C
T
R
I
C
I
T
É



COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE
TEL : 21.23.39.61-21.23.33.00 FAX : 21.33.34.50
SIEGE SOCIAL 01 B.P. 6923 ABIDJAN 01

N°6

juin 2000

Le petit journal

DE L'ACTIONNAIRE CIE

Sommaire

LA CIE ET SES ACTIONNAIRES

- Activités de la MDA P.1
- La MDA, nouveaux bureaux P.1
- BRVM P.2
- Cours de l'action et marché P.2
- Dividendes des actions P.2

LES MOYENS DE LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LA RC

LA PAROLE AUX ACTIONNAIRES P.4

LA PAROLE AUX ACTIONNAIRES

« La sécurité Énergétique pour la Côte d'Ivoire »



M. MARCEL EADI KESSY
Président Directeur Général

Chers Actionnaires,

Nous n'avons pas oublié notre promesse d'organiser un Forum sur le thème de l'Exploitation Electrique, en esperant bien que les aléas et les contraintes nous en laisseront tout le loisir. Avec cette sixième édition de votre journal, abordons ensemble les rapports financiers qui nous unissent, sans omettre de petites informations utiles sur la vie de votre entreprise.

Dans cet esprit, pour mieux appréhender nos capacités techniques, nous vous présentons à côté des rubriques habituelles, le système de production électrique de votre compagnie vous permettant ainsi de découvrir votre entreprise.

MDA : nouveaux bureaux

La Maison des Actionnaires a emménagé dans de nouveaux bureaux au cœur du Plateau pour être plus proche de vous et encore mieux vous servir.

Avenue Houdaille, Abidjan-Plateau
Immeuble Sidam, 11^{ème} étage,
01 B.P. 6923 Abidjan 01.
Tél. : 20 32 68 27 ou 20 32 68 28

La MDA CIE - SODECI vous remercie pour le bon accueil que vous avez réservé à cette opération. ■

LA CIE ET SES ACTIONNAIRES

Activités de la MDA

La mise en place de la BRVM et la dématérialisation des titres n'ont pas changé fondamentalement le fonctionnement de votre maison :

- les dividendes des actions gérés par la MDA continuent d'être payés à la demande de l'actionnaire, en espèces à la caisse de la CIE ou par virement sans frais sur son compte.

- La MDA gère un portefeuille de 29 358 titres appartenant à 925 actionnaires.

- 100% des titres CIE confiés à la MDA ont été dématérialisés.

La MDA CIE - SODECI vous remercie pour votre confiance et vous assure de sa parfaite disponibilité.

LA CIE ET SES ACTIONNAIRES

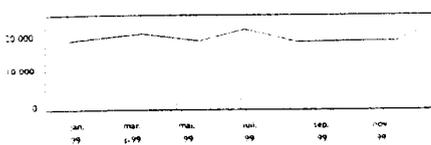
Cours de l'action

Les cours plafonds de l'action CIE relevés s'établissent ainsi :

31/12/99, 17 500 Francs
 31/12/98, 17 000 Francs
 30/12/97, 17 100 Francs

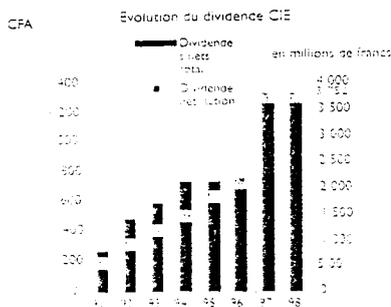
L'action CIE et le marché

Evolution du cours moyen de l'action



Dividendes des actions

Le montant total des dividendes payés en 1998 a été de 3,752 milliards de francs, soit pour chaque action, 1 206 francs net, rapporté à l'exercice 1997 de 15 mois, le taux de progression est de 25%.



Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)

Les bourses du monde ont clôturé l'année 1999 dans la morosité, ainsi chez nous le total des transactions de la dernière séance 1999 de la BRVM s'est chiffré à 99,4 millions FCFA portant la valeur des capitaux à 1074,1 milliards dont 990,9 milliards de FCFA au titre des actions et 83,2 milliards FCFA au titre du marché obligataire. L'indice composite de ces opérations s'est affiché à 91,34 contre 98,05 en 1998.

L'épargnant qui investit ses économies

en bourse, pour sa retraite, ne doit pas être influencé par les fluctuations au jour le jour des titres cotés : car, les spécialistes disent que "gagner de l'argent en bourse est une affaire de temps".

La bourse joue un rôle essentiel dans une économie moderne. Elle permet de mobiliser l'épargne des résidents, d'accroître les moyens de financement des entreprises, de générer plus d'activité économique, de créer des emplois, et d'attirer les capitaux étrangers. ■

UNE PANNE D'ÉLECTRICITÉ ?

NOUS VOUS DÉPANNONS

24H/24
7J/7

CIE

APPELEZ LE 179

SOS DÉPANNAGE

LA FORCE D'UN PARTENAIRE À VOTRE SERVICE

Les moyens de la sécurité énergétique de la CIE pour la Côte d'Ivoire

La production d'électricité repose sur la mise en œuvre de moyens techniques pour transformer des matières telles que l'eau, le soleil, les matières fossiles (pétrole, uranium) en énergie.

En attendant que la technologie liée à l'utilisation de l'énergie solaire soit maîtrisée, la CIE dispose pour la Côte d'Ivoire d'importants moyens de couverture des besoins en matière d'électricité : ce sont les centrales hydroélectriques et les centrales thermiques que nous vous proposons de découvrir.

Les premières de nos centrales hydroélectriques datent de 1959 : ce sont les barrages d'Ayamé 1 et 2 dans la région d'Aboisso qui totalisent une puissance de 52 mégawatts.

Les barrages d'Ayamé ont marqué le début d'un tournant dans les choix de la Côte d'Ivoire pour sa production d'électricité car, vont suivre.

■ en 1970, le grand barrage de Kossou avec 175 mégawatts :

■ en 1979, le barrage Taabo en aval de Kossou avec 210 mégawatts :

■ et en 1980, le barrage de Buyo dans la région de Soubré avec 165 mégawatts auquel on a adjoint dans le Sud-ouest le petit barrage de Grah.

A côté de ces centrales hydroélectriques, un parc thermique est constitué de la centrale de Vridi 1

d'une puissance de 34 Mw et d'un ensemble de petites centrales diesel disséminées sur l'ensemble du territoire.

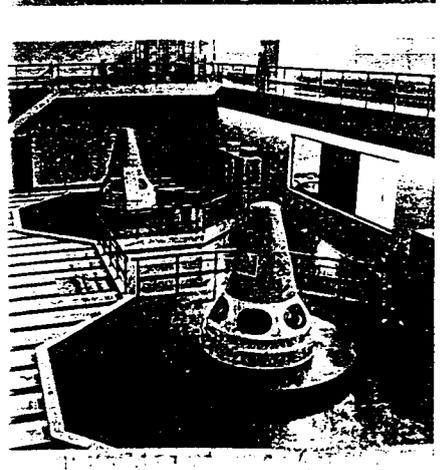
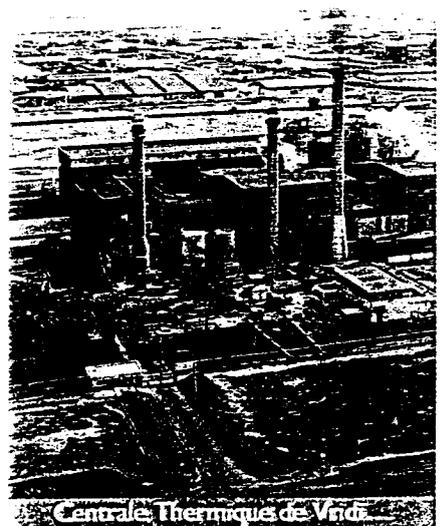
La découverte du pétrole et du gaz naturel sur nos côtes, permet à la Côte d'Ivoire de s'engager plus à fond dans la production d'origine thermique avec l'arrivée de producteurs privés indépendants (PPI/IPP), tels Ciprel-Vridi 2, 210 mégawatts, et le dernier venu Azito-Energie, 296 mégawatts installés .

Reliées les unes aux autres par un réseau de lignes de transport d'électricité, l'ensemble des centrales existantes totalisent 1 202 mégawatts de puissance installée pour couvrir des besoins nationaux.

1 GW = 1 000 Watt (W),

1 GW = 1 000 MW

1 GW = 1 000 000 KW



L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires - 27 juin 2000

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires se tiendra le 27 juin 2000 à 10H00 à l'Hôtel Ivoire.